



*Psychosociologie  
Psychanalyse  
Sciences Humaines*

**Rédacteurs en chef :**

Giovanni Guerra (ARIP)  
Jean-Pierre Pinel (Transition),

**Membres du Comité de Rédaction :**

Christophe Bittolo, Philippe Chevetzoff, Cécile Corre,  
Anne-Lise Diet, Emmanuel Diet, Zahia Kessar,  
Abdelaâli Laoukili, Dominique Lhuillier,  
Aurélie Maurin Souvignet,  
Anne Salmon, Claude Tapia, Anastasia Toliou

**Secrétaire de rédaction :**

Agnès Rotschi

## CONNEXIONS 118 – 2023/1

### INTERVENTION SOCIALE ET PARTICIPATION

#### DE LA RETHORIQUE NEOLIBERALE AUX LUTTES POUR LA DEMOCRATIE

**Coordination : Ali Laoukili, Anne Salmon**

Le travail social est en pleine mutation. Les changements qui le traversent sont d'ordre institutionnel, organisationnel, managériaux et doctrinaux. Dans les années 2000, la reconnaissance par les pouvoirs publics du travail social comme « composante authentique de notre politique sociale, dans sa dimension d'aide aux personnes, dans sa mission de promotion des individus et des groupes » entérine l'idée d'un rapport étroit entre les pouvoirs publics et les acteurs de terrain. Dès lors, face aux difficultés réelles ou supposées du travail social dans l'accomplissement de sa tâche, les décideurs politiques, comme l'explique la secrétaire d'État à la Santé et à l'Action sociale, entendent désormais plus que jamais réorganiser le champ sous couvert qu'« Il attend légitimement une meilleure reconnaissance et un soutien des responsables politiques dans l'exercice quotidien de la solidarité. Nous lui devons des réponses<sup>1</sup>. » Elles ne tarderont pas. Les nouvelles politiques sociales et la loi de décentralisation impulsent des logiques et des objectifs que les établissements sont sommés d'intégrer, une culture managériale qui les conduit à revoir leurs objectifs :

- Mise en œuvre de logiques de prestation de service liées à l'encadrement des missions par la commande publique.
- Intégration de mesures gestionnaires associées aux démarches de qualité impulsées par les nouvelles modalités d'évaluation dans le cadre de la Loi 2002-2<sup>2</sup>.
- Incitation aux regroupements des associations, aux restructurations des services en vue de réaliser des économies d'échelle pour subsister dans un espace concurrentiel qui s'établit progressivement.

#### **La participation managériale : un imaginaire leurrant ?**

Les mutations en cours sont aussi doctrinales. Elles touchent l'esprit de l'intervention sociale. La commande publique tend à plus de contrôle en cherchant à infléchir les missions des

---

<sup>1</sup> Mme Dominique Gillot, secrétaire d'État à la Santé et à l'Action sociale, le 15 février 2000, devant le Conseil supérieur du travail social.

<sup>2</sup> Voir à ce sujet Brigitte Bouquet, « Management et travail social », *Revue française de gestion*, 2006/9-10 (n° 168-169), p. 125-141. DOI : 10.3166/rfg.168-169.125-141. URL : <https://www.cairn.info/revue-francaise-de-gestion-2006-9-page-125.htm>

travailleurs sociaux afin de les soumettre à des logiques sécuritaires. Ainsi que le dénonce un collectif d'éducateurs de prévention spécialisée, ces infléchissements touchent le travail au quotidien : « S'agissant de notre mission, le C.G. estime que la prévention spécialisée doit être utilisée comme un SAMU social et sécuritaire<sup>3</sup>. »

Dans le même temps, la tendance est au renforcement du pouvoir d'agir des populations auprès des professionnels incités à prendre en compte leurs aspirations, leurs capacités individuelles ou collectives et leur implication dans les actions. La loi 2002 pose les jalons d'un management participatif élargi aux usagers. Dans la section où sont énumérés les droits des usagers du secteur social et médico-social figure : « La participation directe ou avec l'aide de son représentant légal à la conception et à la mise en œuvre du projet d'accueil et d'accompagnement qui la concerne ». Le flou de cette formulation a pu en limiter l'impact mais le mouvement, qui reste d'ailleurs à préciser, est néanmoins enclenché. Ici, il semble devoir modifier, au moins en surface, la relation avec les personnes accompagnées. Encadré par la doctrine managériale, l'impératif de participation est loin d'être une évidence. Il sonne comme un imaginaire leurrant, pour reprendre les termes d'Enriquez.

### **Vers la reconnaissance d'une pluralité de savoirs**

Une autre tendance, ancrée dans l'histoire, n'en est pas moins perceptible. Dès la fin du XX<sup>e</sup> siècle la critique des dogmatismes managériaux a été redoublée par des luttes en faveur de la prise en compte des usagers dans la conception des services sociaux mais aussi des luttes pour la reconnaissance des cultures locales. Ces appels à la démocratisation ne peuvent aujourd'hui être minimisés faisant croire que les exigences de participation se réduisent à n'être que des ruses néolibérales : le désir de démocratie n'est pas un imaginaire leurrant. Dans la foulée de ces mouvements, l'expertise commence à être relativisée dans les textes officiels. La définition internationale approuvée par l'assemblée générale de l'Association of Schools of Social Work » (IASSW) au congrès de Melbourne, le 10 Juillet 2014, affirme que le travail social est étayé « par les théories du travail social, des sciences sociales, des sciences humaines et des connaissances autochtones<sup>4</sup> ».

L'intégration des « connaissances autochtones » est novatrice. Les acceptions récentes du travail social témoignent de transformations majeures qui touchent le sens de l'action. Dans la définition proposée par l'ONU et reprise par le Conseil économique et social en 2000 : « Le travail social a pour vocation première d'aider à ce qu'une personne, une famille, un groupe de personnes, ait accès aux droits que la société lui confère et crée ou recrée des liens sociaux. C'est à partir des attentes du bénéficiaire, de ses problèmes, de la perception qu'il a de son propre devenir, de ses potentialités visibles ou à faire émerger que doit se développer le travail social. Celui-ci devra permettre à l'utilisateur de devenir acteur de sa relation avec la société et de la réappropriation de ses droits<sup>5</sup>. »

Le décret du 6 mai 2017 précise la nature des savoirs placés au cœur du travail social : « ...le travail social regroupe un ensemble de pratiques professionnelles qui s'inscrit dans un champ pluridisciplinaire et interdisciplinaire. Il s'appuie sur des principes éthiques et déontologiques, sur des savoirs universitaires en sciences sociales et humaines, sur les savoirs pratiques et

---

<sup>3</sup> Collectif 78 YVELINES, "66" PAS TOUCHE A MA CONVENTION, Resructuration du travail social au détriment des travailleurs sociaux et de la population, mardi 4 mai 2010,

[Erreur ! Référence de lien hypertexte non valide.](#)

<sup>4</sup> Haut conseil du travail social, *Définition du travail social, Rapport adopté par la commission permanente du 23 février 2017*. Groupe de travail : D. Blin, M-P. Cols, I. Bouyer, D. Dubasque, M. Dupuy Adisson, Y Grimaldi, A. Ilhami, M. Leclerc, C. Martin, J. Marty-Pichon, C. Nironi, M., Pelissié, J-B., Plarier, C. Scaranello, C. Sovrano, J-M., Vauchez, M-F., Vezin, C. Windstrup, p.9.

<sup>5</sup> Rapport du Conseil économique et social, 2000, *Mutations de la société et travail social*, cite par J. Ladsous, « L'utilisateur au centre du travail social. Représentation et participation des usagers », *Empan*, n° 64, 2006, p. 37.

théoriques des professionnels du travail social et les savoirs issus de l'expérience des personnes bénéficiant d'un accompagnement social, celles-ci étant associées à la construction des réponses à leurs besoins ». C'est une variété de points de vue qui, conjointement, sont considérés comme légitimes. Les théories, les techniques, les méthodes ne sont plus tout à fait posées comme des *a priori* précédant l'action. Les attentes et les perceptions des bénéficiaires sont le point nodal de l'intervention : placés au centre, ils en sont le commencement. Le travail social se présente alors davantage comme l'aboutissement d'un tâtonnement qui s'amorce dans la relation avec le public.

### **Un programme de recherche**

Un cadre est donc proposé mais, au-delà, on peut lire une invitation à aller plus loin afin d'affiner les conditions d'actualisation des perspectives suggérées. En l'état, elles ne figurent qu'à titre de potentialités. En effet, si le législateur souligne que le travail social relève d'une diversité de pratiques inscrites « dans un champ pluridisciplinaire et interdisciplinaire », il ne précise pas les liens entre les différents éléments sur lesquels sont censés prendre appui les professionnels. Il s'agit d'une juxtaposition dont l'agencement reste à élaborer. Dès que l'on avance sur ce terrain, on se rend compte qu'il est parsemé de problèmes. Car, de même, qu'il ne suffit pas de décréter l'existence d'espaces publics pour que la démocratie y soit vivante, de même qu'il ne suffit pas de se réclamer des théories de la reconnaissance pour que s'efface le mépris, de même il ne suffira pas d'affirmer la nécessité de croiser les savoirs pour modifier les méthodes d'intervention. C'est un autre rapport entre science et action qu'il s'agit de construire. C'est en ce sens que « l'attention aux questions épistémologiques et méthodologiques devient encore plus centrale<sup>6</sup> ».

Trois thèmes sont proposés aux contributeurs de ce numéro centré sur les rapports entre travail social et participation :

- La participation instrumentale : leurre managérial et dispositifs concrets pour quels types d'assujettissement ?
- La participation émancipatrice : pratiques, expérimentations et conceptualisations pour quelles finalités ?
- Les leviers théoriques, méthodologiques et épistémologiques : critique revisitée pour quelles formes de lutte ?

L'ambition de ce numéro est de croiser les regards et les analyses de différents acteurs concernés : personnes sollicitées dans le cadre de dispositifs de participation, professionnels et chercheurs impliqués.

---

<sup>6</sup> D. Paturel, « La recherche participative en travail social : l'option d'une épistémologie et d'une méthodologie constructiviste », dans : Les chercheurs ignorants éd., *Les recherches-actions collaboratives. Une révolution de la connaissance*. Presses de l'EHESP, Rennes, 2015, DOI : 10.3917/ehesp.lesch.2015.01.0197. URL : <https://www.cairn.info/les-recherches-actions-collaboratives--9782810903771-page-197.htm>